



## Motion

### Déclassement d'un candidat en section 36 au concours CRCN 2022

La section 40 du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) exprime son inquiétude et sa réprobation suite au déclassement par le jury d'admission du candidat classé en première position par le jury d'admissibilité de la section 36, désormais rétrogradé à la 8e place de ce même classement.

Composé des chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es de la section, le jury d'admissibilité est le mieux à même de porter une évaluation collégiale et indépendante par son mode de désignation, la spécialisation de ses membres et leur travail considérable d'examen des candidatures. Constitué uniquement de membres nommées et venu·es d'horizons disciplinaires variés, le jury d'admission ne saurait, de ce fait, exprimer de vues contraires au jury d'admissibilité qu'en cas d'erreur manifeste ou grossière de la part de ce dernier.

Nous rappelons que les jurys d'admissibilité établissent leurs décisions sur le fondement de critères d'évaluation diffusés sur le site même du CoNRS, après lecture par les services juridiques de son secrétariat général. Dès lors, s'il y a divergence d'appréciation sur ces critères, le CNRS est en mesure de faire connaître ses positions aux jurys avant leur publication et avant l'ouverture des concours. Manifester ces divergences à l'issue des concours laisse penser que celles-ci ne procèdent pas de motifs scientifiques. Cela place non seulement les candidat·es mais aussi les jurys d'admissibilité dans une situation de profonde insécurité, néfaste à la confiance nécessaire entre les sections et l'INSHS, entre le CNRS et les communautés scientifiques.

La section 40 se joint au communiqué diffusé le 25 mai 2022 par la section 36 et demande au CNRS et à la direction de l'INSHS d'expliquer en toute clarté les critères ou les circonstances qui peuvent l'amener à déjuger le travail d'un jury d'admissibilité.

**Motion adoptée le 5 juin 2022**

**21 votants : 20 oui, 0 non, 1 abstention**

**Fabien JOBARD**  
Président de la Section

**Destinataires :**

- Monsieur Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Monsieur Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- Madame Marie GAILLE, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Monsieur Frédéric HURLET, président de la Section 32
- Madame Myriam COTTIAS, présidente de la Section 33
- Monsieur Serge PINTO, président de la Section 34
- Monsieur Aurélien ROBERT, président de la Section 35
- Monsieur Sébastien MICHON, président de la Section 36
- Monsieur Vincent MERLIN, président de la Section 37
- Monsieur Benoît FLICHE, président de la Section 38
- Monsieur Olivier PLIEZ, président de la Section 39